

La recherche d'ancêtres protestants

Par Jacques Blaquière (4602)

La pratique du culte religieux protestant chez nos ancêtres remonte au 16^e siècle. Le moine Martin Luther 1483-1546 en Allemagne en fut le premier promoteur suivi en France par Jean Calvin 1509-1564. Les deux humanistes voulaient que l'église catholique se réforme d'elle-même en cessant d'user de son pouvoir politique pour enrichir ses évêques et accumuler des richesses matérielles au détriment de la majorité des fidèles pauvres et souvent affamés. Mal leur en prit. La papauté les considéraient comme des hérétiques dans le sens péjoratif du terme et avec la complicité du pouvoir des nobles, les persécutions contre les fidèles de ce qu'on nommait la RPR, la religion prétendue réformée, ont débuté et n'ont jamais cessé et ce, jusqu'au 20^e siècle. Beaucoup d'ancêtres protestants ont continué à pratiquer leur religion dans la clandestinité et pour assurer leur sécurité en considération de leurs conditions de vie précaires, plusieurs mesures ont été adoptées pour conserver autant que possible leur anonymat. Entre autres, les pasteurs protestants ont cessé d'indiquer les noms des parents des couples mariés dans leurs registres. Quand les dragons¹ de l'église catholique mettaient la main sur ces registres, il n'était pas possible d'identifier tous les fidèles concernés en particulier les parents des conjoints.

Cette coutume a traversé le temps et c'est pour cette raison encore aujourd'hui qu'il est toujours difficile de remonter notre ascendance généalogique chez les ancêtres protestants. D'ailleurs, on remarque encore aujourd'hui dans les manuscrits numérisés du Québec que la plupart des pasteurs protestants ont inscrit un minimum de renseignements dans leurs registres et que les témoins des actes sont souvent seulement des signatures illisibles. D'ailleurs au Québec, il y a souvent eu des accrochages entre l'état civil et les pasteurs protestants parce que ces derniers n'indiquaient jamais le nom des parents des conjoints dans les mariages. Dans certains cas, on a même menacé certains pasteurs de leur retirer leur charge d'officier civil s'il ne se conformaient pas à la loi. En rapport avec les lois qui régissaient autrefois la gestion de l'état civil, les prêtres catholiques et les pasteurs protestants étaient considérés aussi comme des officiers de l'état civil. Certains pasteurs protestants, mis en demeure par l'état civil, ont du reprendre leurs registres pour enquêter et retracer les parents des conjoints pour les ajouter aux actes de leurs mariages.

Les recherches d'ancêtres protestants ne sont pas faciles mais restent possible au Québec avec les recensements. Dans le diocèse de Montpellier en France, on trouve des actes protestants insérés dans les pages de registres catholiques. Quand des protestants se faisaient prendre en défaut (comme hérétiques), ils avaient le choix d'être exécutés ou de se convertir au catholicisme. Les baptêmes des convertis étaient ensuite arrachés des pages des registres protestants et insérés de façon disparate dans n'importe quel registre d'une église catholique du diocèse. Les autres actes du registre protestant étaient tous brûlés. Les familles protestantes ont largement profité de la colonisation de la Nouvelle-France pour échapper aux persécutions en France. À partir de la conquête anglaise de 1760, ces familles ont pu célébrer leur culte au grand jour. Mais elles étaient déjà établies depuis les débuts de la colonisation. Le décret royal avait confié l'administration coloniale de la Nouvelle-France aux congrégations religieuses catholiques et aucun protestant n'avait le droit d'émigrer en Nouvelle-France. Mais la plupart des grands armateurs étaient des protestants et à l'encontre du décret royal, ils ont transporté beaucoup de protestants en Nouvelle-France. Le clergé local ne cessait jamais de confirmer les arrivants de tous âges pour s'assurer de leur fidélité. Beaucoup de protestants se sont soumis de bon gré à cette formalité. Les protestants considéraient qu'on pouvait prier Dieu partout, même dans les églises catholiques.

¹ Soldats payés par les nobles et mis au service des évêques catholiques